



Date: 15 août 2008

4^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
15 – 19 Septembre 2008, Antananarivo, Madagascar

« À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir »

**AVANT-PROJET DE FORMAT REVISE DE PLANS D'ACTION PAR
ESPECE DE L'AEWA**

Introduction

Depuis son entrée en vigueur en 1999, l'AEWA a compilé et approuvé huit Plans d'action par espèce et sept autres sont soumis à l'approbation de la MOP4. Le format de SSAP actuellement en usage a été élaboré par BirdLife International et approuvé en septembre 2002 par la MOP2. Sur la base des riches expériences acquises lors de la préparation et de la mise en œuvre de ces SSAP, il a été suggéré que le format des SSAP gagnerait à être révisé.

Cette tâche a été confiée à BirdLife International, avec la participation d'autres organisations coutumières de la préparation et de la mise en œuvre des SSAP de l'AEWA. Le présent document a été compilé par Boris Barov (BirdLife International) avec l'aide de Baz Hughes et Peter Cranswick (WWT), Szabolcs Nagy (Wetlands International), Nicola Crockford (RSPB) et Umberto Gallo-Orsi (Rubicon Foundation).

L'avant-projet de format révisé de Plans d'action par espèce se propose de raccourcir le format actuel, ce qui le rendra plus simple, plus lisible et plus compréhensible. Une grande partie des informations de références seront placées en annexes et, si possible, affichées sur Internet et tenues à jour.

L'avant-projet de format révisé de Plans d'action par espèce a été soumis au Comité technique pour avis et observations, après quoi il a été approuvé pour soumission à la MOP4 par la 5^{ème} réunion du Comité permanent, en juin 2008.

Action requise de la Réunion des Parties

La Réunion des Parties est invitée à examiner le format révisé de SSAP et à approuver son utilisation en remplacement du format approuvé par la MOP2.

Format révisé de Plan d'action international par espèce de l'AEWA

Préparé par :
BirdLife international

Avec la contribution de :
Wetlands International, Wildfowl & Wetlands Trust, Rubicon Foundation

Pour le Secrétariat de
l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie

Juillet 2008

Introduction au format révisé de Plan d'action par espèce (SSAP)

Les Plans d'action internationaux par espèce sont des instruments clés développés sous l'AEWA en vue de la mise en œuvre de mesures coordonnées pour rétablir et/ou maintenir certaines espèces d'oiseaux d'eau migrateurs dans un état de conservation favorable.

En 2002, le Secrétariat de l'AEWA a demandé à BirdLife International de développer un format pour les Plans d'action internationaux par espèce établis sous l'Accord. Le format de SSAP alors proposé a été employé pendant cinq ans, période au cours de laquelle quinze espèces en ont bénéficié. Ce format a en outre largement été adopté et utilisé par des organismes internationaux (tels que l'UE). Une expérience pratique considérable a donc été acquise dans le développement, la mise en œuvre, la surveillance, l'évaluation et la révision des SSAP, ce qui nous a permis d'examiner de très près tant le processus que le format du document.

En 2008, le Secrétariat de l'AEWA a demandé à BirdLife International d'évaluer les résultats obtenus et de revoir le format du SSAP sur la base de l'expérience acquise. À cet effet, un groupe de représentants de BirdLife International, Wetlands International, Wildfowl & Wetlands Trust et Rubicon Foundation s'est réuni à Bruxelles au mois de février 2008.

Suite à cette réunion, une version révisée du format de SSAP assortie de Lignes directrices à l'intention des utilisateurs a été rédigée.

Le format de SSAP révisé est plus simple et plus clair. Il permettra de produire des Plans d'action plus ciblés, proposant une liste d'actions logiques.

Les sections descriptives du SSAP ont été raccourcies, simplifiées et axées sur les informations essentielles relatives à la vie d'une espèce, son écologie, son état de conservation et les mesures afférentes. Les SSAP permettent toutefois de faire référence à d'autres documents (tels que Rapports d'évaluation de l'état de conservation et articles scientifiques) fournissant des informations de base plus détaillées. Dans tous les cas, ces documents doivent être mentionnés dans la liste des références.

Le format de SSAP suit l'approche du cadre logique tout en privilégiant les composants de base, afin que les documents soient aussi simples que possible tant pour les planificateurs que pour les acteurs de leur mise en œuvre, surveillance et mise à jour. La section « menaces » et le cadre d'action sont en étroite corrélation l'un avec l'autre et ont un lien logique de cause à effet. Par

conséquent, les actions proposées aboutissent à des résultats qui joueront un rôle majeur dans la réalisation des objectifs des plans. Les actions et résultats prioritaires sont déterminés à partir de la priorité accordée à une menace, elle-même basée sur le niveau d'impact des menaces sur la population concernée.

Remerciements :

Nous remercions vivement Szabolcs Nagy (WI), Baz Hughes et Peter Cranswick (WWT), Nicola Crockford (RSPB), Umberto Gallo-Orsi (Rubicon Foundation) pour leur précieuse contribution au processus de révision et pour avoir bien voulu partager avec nous leur expérience des plans d'action. Nous remercions en outre tous ceux qui nous ont aidé à la compilation et à la révision des plans d'action, et qui ont œuvré avec BirdLife International et autres organisations au développement de ce nouveau format de SSAP.

Nous remercions tout spécialement Sergey Dereliev (AEWA) pour les directives et l'aide apportée dans l'élaboration des SSAP et pour le présent format révisé.

Boris Barov
Gestionnaire de la conservation européenne
BirdLife International
boris.barov@birdlife.org

Table des matières

PAGE DE COUVERTURE.....	5
PAGE DE GARDE.....	5
PORTEE GEOGRAPHIQUE DU PLAN D' ACTION	5
AVANT-PROPOS	6
0 - SYNTHÈSE.....	6
1 - ÉVALUATION BIOLOGIQUE	6
<i>Taxonomie et populations biogéographiques.....</i>	6
<i>Distribution de bout en bout du cycle annuel</i>	6
<i>Caractéristiques des habitats</i>	6
<i>Survie et productivité.....</i>	7
<i>Taille et tendances des populations.....</i>	7
2 - MENACES	9
<i>Vue d'ensemble</i>	9
<i>Liste des menaces critiques et importantes</i>	9
<i>Diagramme des problèmes.....</i>	9
<i>Analyse de la viabilité de la population.....</i>	9
3 - DIRECTIVES ET LÉGISLATION IMPORTANTES POUR LA GESTION.....	11
<i>État de conservation de l'espèce et statut juridique, au niveau international</i>	11
<i>Directives et législation nationales, et activités en cours</i>	11
4 - CADRE D'ACTION	11
<i>Objectif.....</i>	11
<i>Sous-objectif.....</i>	11
<i>Résultats.....</i>	12
<i>Actions</i>	12
5 - RÉFÉRENCES.....	16
ANNEXE 1	17
ANNEXE 2	18
ANNEXE 3	19
LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRODUCTION DE PLANS D'ACTION PAR ESPÈCE DE L'AEWA.....	21

Page de couverture

- Plan d'action international pour *nom français /nom scientifique* (mentionner s'il y a lieu pour quelle sous-espèce ou population)
- Portrait de l'espèce
- Logos

Page de garde

- Nom de l'institution qui a commandé le plan ainsi que ceux des autres bailleurs de fonds finançant sa réalisation.
- Nom du ou des compilateurs, accompagné de ses/leurs coordonnées
- Liste de toutes les personnes ayant collaboré au projet
- Date d'adoption (et numéro d'édition s'il ne s'agit pas de la première)
- Durée d'utilisation du plan
- Principales étapes de la production du plan
- Nom et coordonnées du groupe d'étude international officiel chargé de l'espèce ou d'autres groupes de travail existants se consacrant à l'espèce, accompagnés du message « Prière d'envoyer toutes informations ou observations additionnelles à ce groupe de travail, courriel : xxxxx » ou spécifier d'autres contacts appropriés, en précisant l'adresse électronique.
- Citation recommandée et numéro ISBN.

Portée géographique du plan d'action

Carte sur fond de carte politique indiquant les frontières nationales ainsi que les États de l'aire de répartition dans lesquels les oiseaux se reproduisent, hivernent et migrent, et dans lesquels le plan d'action doit être mis en œuvre.

Tableau 1 États de l'aire de répartition de l'espèce, ceux en gras étant ceux dans lesquels le Plan d'action doit être mis en œuvre

Reproduction

Liste des pays

Migration

Liste des pays

Hivernage

Liste des pays

AVANT-PROPOS

Le cas échéant - par exemple afin de stimuler la participation des parties prenantes et la mise en œuvre du plan par tous ceux qui sont concernés - on pourra inclure un avant-propos rédigé par un ou deux hauts responsables ou par des représentants clés des parties prenantes.

0 - SYNTHÈSE

- État de conservation (global, régional et sub-régional (par ex. UE) conformément à la Liste rouge de l'UICN, BirdLife International et autres références clés telles que les Estimations des populations d'oiseaux d'eau – *Waterbird Population Estimates* ou WPE - de Wetlands International) et son motif, par ex. déclin modéré.
- Statut juridique international
- Délimitation des populations pour les espèces comptant plusieurs populations, ou lorsque le plan ne se rapporte qu'à une seule population parmi plusieurs (par ex. Cygne chanteur d'Islande)
- Bref récapitulatif des effectifs et des tendances de population, de la distribution géographique, des habitats et des mouvements
- Principales menaces affectant l'espèce
- Objectif du plan
- Sous-objectifs et actions hautement prioritaires

1 - ÉVALUATION BIOLOGIQUE

Taxonomie et populations biogéographiques

- Notes (s'il y a lieu) expliquant le statut taxonomique de l'espèce/ sous-espèce/ population biogéographique concernée par le Plan d'action.

Distribution de bout en bout du cycle annuel

- Très brève description de la distribution et des mouvements, y compris des informations sur l'époque et le lieu de reproduction, de migration de printemps, de mue, etc.
- Données par pays, issues de la Figure 1 et du Tableau 1.

Caractéristiques des habitats

- Brève description de l'habitat utilisé par l'espèce
- Habitats utilisés pendant la reproduction (y compris sites de nidification) et en-dehors de cette période
- Habitats d'alimentation et régime alimentaire
- Les caractéristiques auxquelles les habitats doivent répondre pour l'espèce concernée peuvent également être citées, si on les connaît.

Survie et productivité

- Résumé des informations disponibles (schémas, tendances) concernant la durée de vie d'une génération, l'âge de la première reproduction, la taille des couvées, la productivité, la survie des diverses classes d'âge (adulte, juvénile, oisillon, nid) et les facteurs entrant en compte.

Taille et tendances des populations

- Idéalement pour chaque population biogéographique, fournir sa population actuelle et historique, et ses tendances récentes en matière d'effectifs et d'aire de répartition (reproduction, hivernage, migration).

Tableau 2 Taille et tendance de population par pays

Pays	Nombre de reproducteurs	Qualité	Année(s) de l'évaluation	Tendance de la population reproductrice au cours des 10 dernières années (ou sur 3 générations)	Qualité	Taille maximum des populations migratrices ou non reproductrices au cours des 10 dernières années (ou sur 3 générations)	Qualité	Année(s) de l'évaluation
<i>Pays 1</i>								
Total								

Notes

- ✓ **Qualité : Bonne (Observée)** = évaluation basée sur des données quantitatives fiables ou représentatives provenant de recensements complets ou de mesurages détaillés.
- Bonne (Estimée)** = évaluation basée sur des données quantitatives fiables ou représentatives provenant d'échantillonnages ou d'interpolation.
- Moyenne (Estimée)** = évaluation basée sur des données quantitatives incomplètes provenant d'échantillonnages ou d'interpolation.
- Moyenne (Déduite)** = évaluation basée sur des données quantitatives incomplètes ou insuffisantes découlant de preuves indirectes.
- Insuffisante (Présumée)** = évaluation qui n'est pas basée sur des données quantitatives mais déduite à partir de preuves circonstancielles.

2 - MENACES

Vue d'ensemble

- Un paragraphe résumant les principales menaces, leur impact sur la population ainsi que leurs mécanismes démographiques de fonctionnement.

Liste des menaces critiques et importantes

- Présenter les menaces dans un ordre décroissant, en commençant par la plus importante.

Nom de la menace
[Description]

Importance : (critique, élevée, moyenne, faible, locale, inconnue)
L'importance de chaque menace est indiquée pour la population globale (et/ou chaque population biogéographique visée par le plan d'action).

- Un compte rendu complet des menaces au niveau national et biogéographique sera également donné à l'Annexe 1.

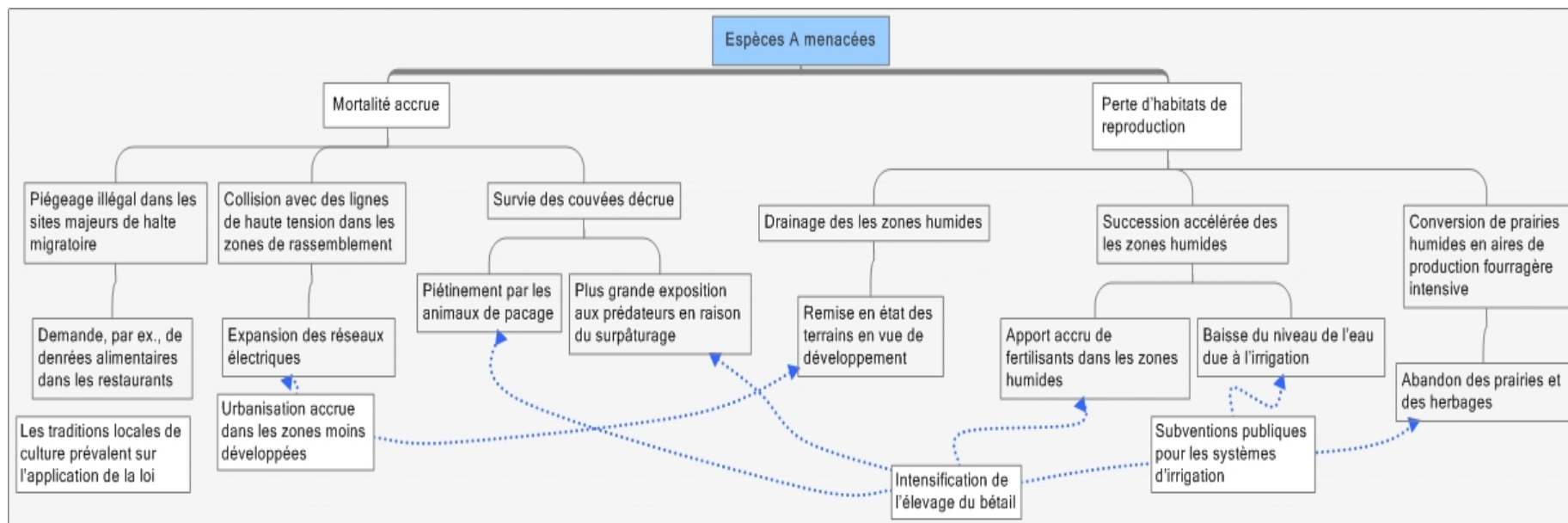
Diagramme des problèmes

- Le diagramme des problèmes doit être inclus sous forme de schéma.
- Il doit être clair et ciblé, ne couvrant pas toutes les menaces mais seulement les menaces critiques et importantes.
- Les menaces qui affectent différemment des populations biogéographiques distinctes devront être signalées dans le diagramme, de façon montrant clairement à quelle population biogéographique elles se rapportent.
- Un exemple de diagramme des problèmes est donné à la Figure 2.

Analyse de la viabilité de la population

- Un paragraphe résumera les principales constatations de l'Analyse de la viabilité de la population (*Populations Viability Analysis* ou PVA), si celle-ci est disponible.
- Si possible, on réalisera une PVA pour l'espèce/la population : celle-ci servira, pendant la préparation du SSAP, à évaluer l'importance des menaces en fonction de leurs effets sur la population.
- Il est recommandé d'utiliser la forme la plus simple de PVA pouvant suffire pour le problème en question.
- La PVA peut également mettre en relief les connaissances manquantes au niveau des paramètres de population ou de la biologie de l'espèce.

Figure 2 Diagramme des problèmes (exemple)



Niveau 1 : Mécanisme de fonctionnement des menaces

Niveau 2 : Menaces spécifiques

Niveau 3 : Causes immédiates des menaces

Niveau 4 : Causes fondamentales des menaces

3 – DIRECTIVES ET LÉGISLATION IMPORTANTES POUR LA GESTION

État de conservation de l'espèce et statut juridique, au niveau international

- État de conservation à la Liste rouge internationale et critères remplis
- Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (colonne et critères)
- Appendice de la Convention de Bonn
- Appendice de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
- Autres conventions/accords ou modes régionaux de détermination des priorités devant être employés le cas échéant (Appendice de la Convention de Bern, Convention de Barcelone, etc.)
- Annexe de la Directive Oiseau de l'UE
- États de conservation à la Liste Rouge régionale¹

Directives et législation nationales, et activités en cours

- Législation nationale en matière de conservation de la nature et autre législation afférente
- Directives et programmes sectoriels (ex. Plans de développement rural, de développement des forêts, etc.)
- Projets récents ou en cours visant les espèces

4 – CADRE D'ACTION

Objectif

- Objectif auquel le plan contribuera à long terme, mais qu'il ne permettra pas d'atteindre à lui seul. Cet objectif doit se présenter sous la forme d'une seule proposition. Dans la plupart des cas, l'un des deux objectifs ci-dessous pourra être utilisé :
 - 1) Retirer l'espèce/la population de la Liste rouge de l'UICN/de la Colonne A, Catégorie 1, 2 ou 3 de l'AEWA (pour les espèces figurant à la Liste rouge)
 - 2) Rétablir l'espèce dans un état de conservation favorable (pour les espèces ne figurant pas à la Liste rouge)

Sous-objectifs

Sous-objectif 1

Sous-objectif 2

[de un à trois sous-objectifs généralement]

¹ Par exemple état européen et UE selon BirdLife International

Résultats

- Résultats à numérotter en fonction des sous-objectifs.

Résultat 1.1

Résultat 1.2

[de trois à six résultats généralement]

Actions

- Actions à numérotter en fonction des résultats.

Action 1.1.1

Action 1.2.1

Action 1.2.2

Une **priorité** est attribuée à chaque action, selon les critères suivants :

- Fondamentale
- Haute
- Moyenne
- Faible

Une certaine **durée** est fixée pour chaque action, sur la base des critères suivants :

- Dans l'immédiat : action achevée l'année suivante
 - À court terme : action achevée d'ici les 3 prochaines années
 - À moyen terme : action achevée d'ici les 5 prochaines années
 - À long terme : action achevée d'ici les 10 prochaines années
 - En cours : action actuellement mise en œuvre et devant être poursuivie
 - Achevée : action achevée au cours de la préparation du plan d'action
- Le Tableau 3 présente les résultats de chaque objectif, suivis des actions groupées par résultat. Donner pour chaque action une liste des pays (utiliser les codes ISO pour raccourcir lorsqu'il y en a plusieurs) dans lesquels elle doit être mise en œuvre.
 - Donner également pour chaque action une liste aussi concrète que possible des organisations responsables de sa mise en œuvre.

Tableau 3 Exemple d'actions correspondant aux résultats et classées par ordre d'importance, suivant le diagramme des problèmes.

<i>Sous-objectif : Redonner à une population en déclin une tendance favorable.</i>				
<i>Résultat</i>	<i>Action</i>	<i>Priorité</i>	<i>Durée</i>	<i>Organisations responsables</i>

<p>Réduire de 20% la mortalité au niveau des couvées et des oisillons dans les zones de reproduction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer de façon claire et veiller à une large diffusion auprès des agriculteurs et des utilisateurs fonciers, notamment dans les zones protégées, des actions visant à réduire la mortalité au niveau des couvées et des oisillons. Pays concernés : AU, HU, CZ, SK • Introduire un système de gestion des pressions s'exerçant au niveau des pâturages dans les zones protégées, dans les limites de tolérance de l'espèce (1,5 UGB/ha) Pays concernés : AU, HU, CZ, SK • Veiller à une gestion favorable de l'habitat dans les aires de reproduction par le biais de plans agro-environnementaux. Pays concernés : Tous les pays ayant des populations reproductrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Élevée • Moyenne • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • À court terme • À moyen terme • À moyen terme 	<p>Instituts de recherche et agences gouvernementales développant des mesures agro-environnementales</p> <p>Gestionnaires des zones protégées</p> <p>Ministères de l'agriculture et de l'environnement</p>
--	---	---	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller annuellement les succès de reproduction Pays concernés : Tous les pays ayant des populations reproductrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Élevée 	<ul style="list-style-type: none"> • À court terme puis, en cours 	ONG et instituts de recherche, gestionnaires des zones protégées
--	---	--	--	--

5 - RÉFÉRENCES

Liste des principaux ouvrages ayant servi à la préparation du plan d'action.

ANNEXE 1

Importance des menaces par population /groupe de pays

Type de menace	Population 1	Population 2	Population X
1. Perte ou dégradation d'habitat (causée par l'homme)	<i>Cotation des menaces</i>	<i>Cotation des menaces</i>	<i>Cotation des menaces</i>
1.1.			
1.2.			
1.3. ...			
2. Mortalité directe			
2.1.			
2.2. ...			

Notes

- ✓ La description des menaces doit refléter la compréhension actuelle de la situation des espèces, basée sur les connaissances les plus récentes et sur les raisonnements logiques des participants à l'atelier. Il n'est pas nécessaire de suivre un système officiel de classification des menaces. Une analyse logique du problème et les relations de cause à effet entre les principales menaces sont ici les principaux aspects sur lesquels le plan doit se concentrer.
- ✓ Les menaces ne sont pas classés de façon hiérarchique, mais groupées par type d'impact.
- ✓ Cotation des menaces : Critique, Élevée, Moyenne, Faible, Locale, Inconnue.

ANNEXE 2

- ✓ Pour obtenir les données les plus récentes (mises à jour) destinées à compléter ce Tableau, veuillez consulter la base de données mondiale des oiseaux (WBDB) de BirdLife International.
- ✓ Prière d'indiquer la date de consultation de la WBDB.

Zones importantes pour les oiseaux (IBA) utiles à l'espèce et statut de protection de ces zones

Pays	Nom international et national de l'IBA	Superficie (ha)	Lieu		Population		Année	Saison	Degré d'exactitude	Nom des zones protégées	Type de zones protégées ou désignation internationale	Statut de protection
			lat.	long.	min.	max.						
Pays 1												

Notes

- ✓ **Population min. - max. Pour la saison de reproduction** (Colonne « saison »), les chiffres correspondent généralement à des couples ; pour les autres saisons, ils correspondent à des individus isolés
- ✓ **Saison** : reproduction, migration, visiteurs non reproducteurs (hivernant)
- ✓ **Degré d'exactitude** : **Bon (Observé)** = évaluation basée sur des données quantitatives fiables ou représentatives provenant de recensements complets ou d'évaluations d'ensemble.
Bon (Estimé) = évaluation basée sur des données quantitatives fiables ou représentatives provenant d'échantillonnages ou d'interpolation.
Moyen (Estimé) = évaluation basée sur des données quantitatives incomplètes provenant d'échantillonnage ou d'interpolation.
Moyen (Déduit) = évaluation basée sur des données quantitatives incomplètes ou insuffisantes provenant de preuves indirectes.
Insuffisant (Supposé) = évaluation qui n'est pas basée sur des données quantitatives, mais déduite de preuves circonstancielles.
- ✓ **Nom de la zone protégée** = réserve naturelle, parc national, site Ramsar, etc.
- ✓ **Type de zone protégée** : catégorie UICN
- ✓ **Statut de protection** : degré de chevauchement entre les IBA et une zone protégée nationale ou désignée au niveau international.

ANNEXE 3

✓ Tous les tableaux de la présente Annexe doivent être complétés avant l'atelier (par le biais d'un questionnaire)

Statut juridique national

Pays	Protection juridique	Pour les espèces de gibier, indiquer les dates d'ouverture et de clôture de la chasse
<i>Pays 1</i>		

Mesures de conservation récentes

Pays	Existe-t-il un plan d'action national pour l'espèce?	Existe-t-il un groupe de projet/de travail national chargé de l'[espèce]?
<i>Pays 1</i>		<i>Fournir uniquement des liens existants</i>

Plans de surveillance de l'espèce en cours

Pays	Existe-t-il un programme d'enquête/ de surveillance national ?	Existe-t-il un programme d'enquête/ de surveillance dans des zones protégées ?
<i>Pays 1</i>		

Liste de couverture de l'espèce dans des réseaux de sites jouissant d'un statut juridique de protection

Pays	Pourcentage de la population nationale présente dans des IBA	Pourcentage de la population nationale présente dans des sites Ramsar	Pourcentage de la population nationale présente dans des zones spécialement protégées (SPA) ¹	Pourcentage de la population nationale présente dans des zones protégées couvertes par une législation nationale
<i>Pays 1</i>				

¹ Ceci ne concerne que les États membres de l'UE. Toute autre protection régionale (légale) doit être mentionnée dans la colonne suivante.

✓ *Ce tableau peut être automatiquement généré, sur demande, à partir de la WBDB de BirdLife. Les compilateurs des SSAP peuvent se servir de catégories au lieu de chiffres:*

0 – 10 % (presque aucun), 10 – 50 % (moins de la moitié), 50 – 90 % (plus de la moitié), 90 – 100 % (tous)

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRODUCTION DE PLANS D'ACTION PAR ESPÈCE DE L'AEWA

Introduction

Les présentes lignes directrices ont pour objet d'aider les compilateurs de plans d'action à développer des Plans d'action par espèce (SSAP) en se servant du format élaboré par l'AEWA à cet effet. Elles suivent la structure du format du SSAP de l'AEWA et fournissent des explications pour chacune de ses sections.

Les lignes directrices peuvent également être d'une aide précieuse au cours du processus de planification menant à l'élaboration du document, en suivant huit étapes essentielles :

Plan par étapes

Étape 1 : Dresser une liste des experts qui participeront au processus de rédaction de la première version du plan d'action, et seront consultés tout au long de cette période.

Étape 2 : Réaliser une étude documentaire et réunir les informations les plus récentes concernant les sections 1 à 3 (évaluation biologique, menaces, directives et législation) du plan d'action.

Étape 3 : Envoyer le matériel aux experts participant à l'atelier du plan d'action pour étude préliminaire. Ces informations doivent inclure la première version des sections 1 à 3, ainsi que les tableaux de données des annexes, le diagramme des problèmes et les informations à l'appui (ex. une analyse de la viabilité d'une population).

Étape 4 : Organiser un atelier du plan d'action, comprenant : une révision des données et de la première version des textes, une analyse des menaces, du champ d'application et du contenu du plan d'action, y compris objectif, sous-objectifs, résultats, actions importantes et responsabilités.

Étape 5 : Préparer une première version du Plan d'action et l'envoyer pour consultation aux experts des espèces, gestionnaires de la conservation et autres spécialistes concernés.

Étape 6 : Introduire les commentaires des spécialistes précités, rédiger une seconde version du Plan d'action et la soumettre au Comité technique de l'AEWA.

Étape 7 : Introduire les commentaires du Comité technique de l'AEWA et soumettre le Plan d'action pour consultation officielle par les autorités

gouvernementales des États de l'aire de répartition (par le biais du Secrétariat de l'AEWA).

Étape 8 : Introduire les commentaires des États de l'aire de répartition et soumettre le texte pour adoption officielle, par le biais du Secrétariat de l'AEWA, à la Réunion des Parties à l'AEWA (ou au Comité permanent de l'AEWA, sur base temporaire, pendant la période séparant deux sessions de la Réunion des Parties).

Page de couverture

- Plan d'action international pour *nom français /nom scientifique/* (mentionner s'il y a lieu pour quelle sous-espèce ou population)
- Photo de l'espèce
- Logos des bailleurs de fonds et des compilateurs.

Page de garde

- Nom de l'institution qui a commandé le plan ainsi que des autres bailleurs de fonds finançant la préparation du plan.
- Nom du (des) compilateur(s) accompagnés de ses (leurs) coordonnées.
- Nom de tous ceux qui ont collaboré au plan, par ordre alphabétique par pays, les collaborateurs internationaux étant mentionnés dans une catégorie à part. Indiquer pour chacun d'entre eux l'organisation pour lequel il travaille (s'il y a lieu) ainsi que son pays.
- Date d'adoption (et numéro d'édition s'il ne s'agit pas de la première)
- La durée d'utilisation du SSAP est fixée à 10 ans ou encore à la durée de trois générations de l'espèce concernée (en choisissant la plus courte de ces deux périodes). Cette durée se justifie par des raisons pragmatiques. L'adoption officielle et l'approbation des plans d'action prend souvent plusieurs mois, voire plus d'un an, et la mise en œuvre de certaines mesures peut être encore plus longue (par ex. du fait d'un changement de législation et de politique, de la mise en œuvre de projets de grande envergure tels que LIFE dans l'UE, etc.). L'expérience montre qu'il s'avère difficile de respecter les exigences de surveillance et de révision des plans d'action au fur et à mesure que leur nombre augmente. Il faut également trouver un juste milieu entre le temps et les efforts nécessaires à la mise à jour des plans, et ceux nécessaires à leur mise en œuvre. Il a donc été jugé nécessaire de prolonger la période initialement prévue (3 à 5 ans).
- Les jalons de la production du plan, notamment informations détaillées sur les ateliers qui se sont tenus, date de chaque avant-projet, date d'approbation par le Comité technique de l'AEWA, notes concernant les points de vue particuliers ou les dissentiments entre Parties contractantes, date d'adoption par la MOP.
- Nom et coordonnées du groupes d'étude international officiel chargé de l'espèce ou autres groupes de travail se consacrant à l'espèce, accompagnés du message « Prière d'envoyer toutes informations ou observations additionnelles à ce groupe de travail, courriel : xxxxx » ou spécifier d'autres contacts appropriés, en précisant l'adresse électronique.
- Citation recommandée et numéro ISBN.

Portée géographique du Plan d'action

La portée géographique du SSAP correspond à la distribution naturelle de la population biogéographique pour laquelle le plan est conçu. Elle sera présentée sous une forme simple et assez facilement compréhensible telle qu'une carte avec tableau.

1. Carte de la distribution mondiale indiquant les pays où les oiseaux sont présents (reproduction, hivernage, migration). Les pays dans lesquels le plan d'action s'applique doivent être indiqués à l'aide de couleurs/hachures - ceux dans lesquels l'espèce est seulement errante ne devant pas être inclus.
2. Le Tableau 1 comprend la même information sous le titre « *Ce plan s'applique aux États suivants* ». Le tableau doit contenir tous les pays dans lesquels s'applique le SSAP, c'est-à-dire dans lesquels il doit être mis en œuvre parce que des populations de l'espèce y sont présentes pendant la période de reproduction, d'hivernage ou de migration. Ce Tableau mentionnera en outre les pays dans lesquels l'espèce n'est pas régulièrement présente mais où des actions s'imposent (par ex. où elle est détruite à titre d'espèce non indigène envahissante, ou dans les pays importants pour le commerce international de l'espèce, ou encore ceux où des programmes de reproduction en captivité sont menés).

SYNTHÈSE

La synthèse doit être une version succincte et non technique de l'ensemble du plan d'action. Elle résumera les principales informations qu'un responsable très occupé peut lire rapidement et doit connaître à propos de l'espèce afin de donner la priorité au plan et d'en faciliter la mise en œuvre. Elle comprendra au plus deux pages et présentera les informations sous forme de liste à puces, répondant au modèle suivant :

- État de conservation (mondial, régional et sub-régional (par ex. UE) conformément à la Liste rouge de l'UICN, BirdLife International et autres références clés telles que les Estimations des populations d'oiseaux d'eau - *Waterbird Population Estimates* ou WPE - de Wetlands International) et son motif, par ex. déclin modéré,
- Statut juridique international en vertu des instruments légaux et des conventions,
- Délimitation des populations pour les espèces qui en comptent plusieurs, ou lorsque le plan ne se rapporte qu'à une seule population parmi plusieurs (par ex. Cygne chanteur d'Islande)
- Bref résumé de la taille et des tendances de population, de la distribution géographique, des habitats et des mouvements
- Principales menaces affectant l'espèce
- Objectif du plan

- Sous-objectifs et actions hautement prioritaires

1 - ÉVALUATION BIOLOGIQUE

Cette section fournit une vue d'ensemble concise de la taxonomie, des cycles de vie, de la démographie, des tendances de population, de la distribution et de l'écologie de l'espèce. Des informations résumées des sources les plus pertinentes et les plus autorisées serviront à décrire clairement les principales caractéristiques de la population concernée. Il faut toutefois éviter de informations trop détaillées et essayer de recourir, dans la mesure du possible, à la représentation graphique. Le cas échéant, les informations présentées dans la vue d'ensemble pourront être expliquées plus avant à l'aide des résultats des programmes de baguage, de la télémétrie par satellite, des analyses des isotopes stables et des études de distribution.

Une ou plusieurs carte(s) des phases clés du cycle de vie (par ex. distribution des populations reproductrices et non reproductrices, voies de migrations, sites principaux de transit, aire de répartition historique) doivent être incluses afin d'illustrer les informations susmentionnées (les cartes d'aires de répartition d'espèces produites par BirdLife peuvent être utilisées s'il y a lieu).

Pour les plans concernant les espèces pouvant être chassées dans l'UE, un lien Internet sera ajouté aux dates de migration de printemps et de reproduction sur le site de la Commission européenne¹. Si l'espèce est chassée, les informations concernant les effectifs prélevés sont essentielles pour sa gestion et elles doivent être également incluses, si elles sont disponibles².

Les informations suivantes sur la taille et les tendances de population par pays doivent être présentées en tant que Tableau 2 :

- **Nombre de reproducteurs.** Spécifier s'il s'agit de couples ou d'individus. La même unité doit être utilisée pour tous les pays dans lesquels les oiseaux se reproduisent.
- **Qualité : Bonne** = *Données quantitatives fiables disponibles (par ex. atlas, données d'enquêtes ou de surveillance) pour l'ensemble de la période et du pays.* **Moyenne** = *informations généralement bonnes, mais les données quantitatives disponibles sont insuffisantes ou incomplètes.* **Insuffisante** = *Connaissances insuffisantes, pas de données quantitatives disponibles.* **Inconnue** = *Pas d'informations disponibles sur la qualité.*
- **Tendances de la population reproductrice** au cours des 10 dernières années (ou de trois générations). Si possible, donner la tendance actuelle

¹ http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/wildbirds/hunting/key_concepts_en.htm

² Les informations issues des programmes de statistiques des prélèvements de chasseurs sont recueillies dans le cadre du projet ARTEMIS, coordonné par la FACE et peuvent servir de source pour ce genre de données : <http://www.artemis-face.eu/>

(en %) ou utiliser le modèle suivant (avec + ou - selon la tendance) : 0-19 % ; 20-29 % ; 30-49 % ; 50-79 % ; >80 % ou indiquer « inconnue » en l'absence de données. Pour certaines espèces, les pourcentages réels ne seront peut être pas connus par suite du manque de données et l'utilisation des catégories devra s'appuyer sur les meilleures données disponibles ou sur le jugement des experts.

- **Effectifs de migration ou de non reproducteurs** : nombre d'individus.
- Utiliser des tableaux distincts pour chaque population biogéographique.

2 - MENACES

Cette section décrit les menaces et leur impact sur la population au niveau mondial et, s'il y a lieu, au niveau de la population biogéographique. Lorsque des données sont disponibles, elle peut également inclure une vue d'ensemble des menaces et leur importance relative au niveau national, dans les pays où se trouve le gros de la population. Il faut mentionner les menaces connues pour être la cause du déclin de la population (ou en ayant le potentiel, d'un point de vue réaliste). Il ne faut décrire que les menaces pour lesquelles des actions spécifiques seront mises en place. Les menaces s'exerçant plutôt au niveau mondial (par ex. changement climatique, influenza aviaire et autres) doivent, si elles sont importantes, être mentionnées dans le paragraphe présentant une vue d'ensemble des menaces. Il faut toutefois noter que le plan d'action n'a qu'un rôle limité dans la prise en main des tendances mondiales à grande échelle et que les actions les visant ne doivent pas être incluses dans le document.

Les menaces seront présentées par ordre de priorité décroissant selon l'ampleur de leur impact sur la population. Cette liste est donc le résultat du processus de définition des priorités réalisé lors de l'élaboration du plan d'action, notamment durant l'atelier de planification de l'action.

Le tableau des menaces de l'Annexe 1 sera compilé avant l'atelier du SSAP, sur la base des connaissances actuelles rassemblées à partir de la littérature spécialisée et des données apportées par tous ceux collaborant au plan. Lors de l'atelier, les menaces mentionnées seront ensuite analysées pour déterminer les liens de cause à effet à l'aide de l'analyse participative du *diagramme des problèmes*, qui orientera le plan d'action sur les principales menaces.

Le processus décisionnel de classification des menaces s'appuiera sur le bon sens des participants et sur les meilleures informations disponibles. Idéalement, les menaces seront classées selon un système quantitatif décrivant la vitesse et l'ampleur du déclin (probablement) causé. Toutefois, si l'on ne dispose pas de données précises sur l'ampleur de la menace, la prise de décision se fera sur la base des meilleures données disponibles et du point de

vue des experts. On s'assurera que le classement est cohérent et correct en termes relatifs.

- **Critique** : facteur causant ou susceptible de causer des déclinés très rapides et/ou d'entraîner l'extinction
- **Elevée** : facteur causant ou susceptible de causer des déclinés rapides et d'entraîner la réduction des effectifs de l'espèce
- **Moyenne** : facteur causant ou susceptible de causer des déclinés relativement lents, mais significatifs
- **Faible** : facteur causant ou susceptible de causer des fluctuations
- **Locale** : facteur causant ou susceptible de causer des déclinés négligeables dans de petits groupes de la population
- **Inconnue** : facteur susceptible d'affecter les espèces mais dont on ignore la portée.

Il ne faut pas perdre de vue que les menaces fonctionnent souvent de manière synergétique et qu'elles risquent d'avoir des effets cumulatifs. Il peut donc être difficile de les différencier clairement. Une connaissance détaillée des exigences écologiques de l'espèce et de sa réponse aux pressions environnementales et biotiques est indispensable pour déterminer de façon adéquate la priorité des menaces. Dans certains cas, axer le plan d'action sur la neutralisation de menaces bien connues peut être la meilleure façon de traiter les incertitudes. Toutefois, si les lacunes sont susceptibles de bien comprendre l'impact des menaces, elles devront être indiquées comme actions de recherche et clarifiées lors des phases de révision du plan. La description de la menace sera assortie du degré d'incertitude qui s'y rapporte.

Diagramme des problèmes

Avant l'atelier du SSAP, le compilateur du plan d'action préparera un avant-projet du diagramme des problèmes à partir des informations réunies auprès de tous les collaborateurs du plan et présentées en Annexe 1. Ce diagramme aide à expliquer comment les menaces affectent la population et comment elles sont liées à leurs causes fondamentales. Le diagramme est construit sur les liens de cause à effet des menaces et de leurs impacts. Les participants à l'atelier analyseront la logique de l'analyse des problèmes afin de s'assurer que ce diagramme reflète un point de vue commun quant à l'étendue et l'importance des menaces définies par les experts concernés.

Le schéma ci-dessous offre un exemple généralisé de diagramme des problèmes.

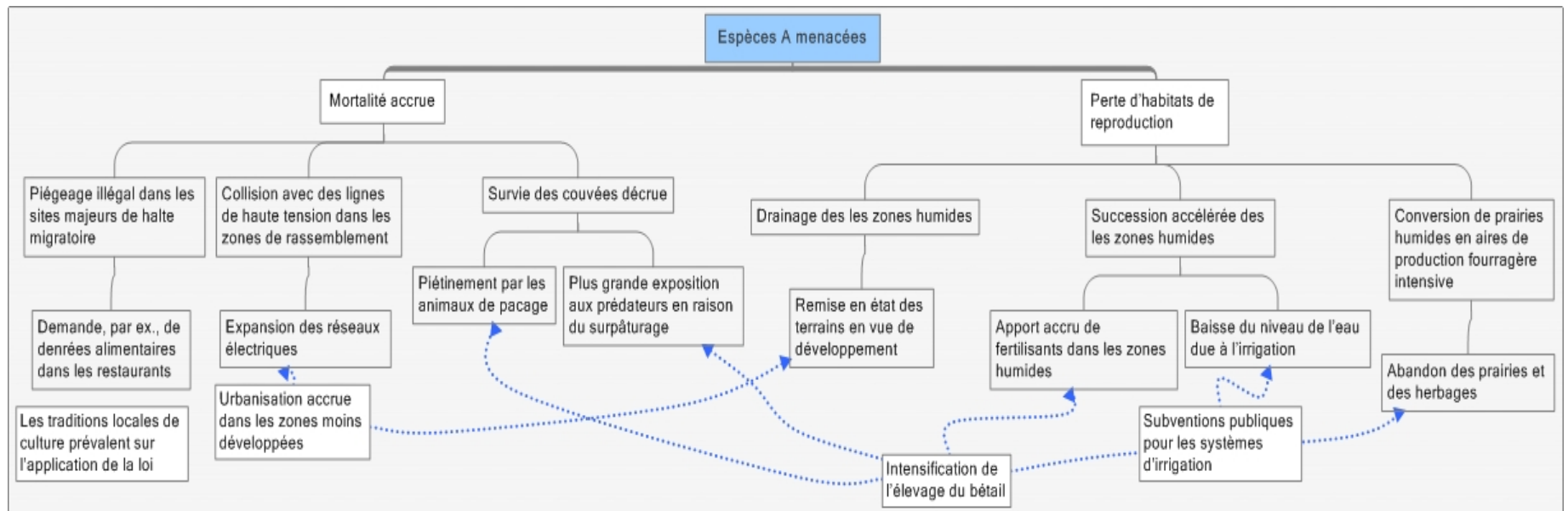
Exemple de diagramme des problèmes

Les discussions qui auront lieu, durant l'atelier du SSAP, autour de l'avant-projet de diagramme des problèmes ont pour objectif de révéler les menaces clés affectant l'espèce. Une fois que les participants se seront mis d'accord sur ce point, on déterminera les causes fondamentales de tous les effets, causes qui pourront inclure, par exemple, des facteurs socio-économiques, des mesures appliquées ou des processus politiques. Même si la perte et la dégradation des habitats constituent souvent les causes majeures du déclin de nombreuses populations, cette forme d'analyse montre souvent que les raisons directes du déclin sont différentes. Les menaces indirectes peuvent donc se manifester en affectant l'un ou l'autre des paramètres démographiques, tels que l'accroissement du taux de mortalité parmi les adultes ou les jeunes, une productivité réduite ou un recrutement faible d'immatures.

Certaines causes fondamentales telles que les questions politiques, du fait de leurs mécanismes complexes et indirects, ne sont pas directement liées aux menaces. Les compilateurs de l'analyse des problèmes devront encourager l'intervention de spécialistes des politiques concernées (en matière d'agriculture, de foresterie, de développement rural, etc.).

La version définitive du diagramme des problèmes sera incluse dans le SSAP en tant que Figure 2.

Diagramme des problèmes (exemple)



Niveau 1 : M canisme de fonctionnement des menaces

Niveau 2 : Menaces sp cifiques

Niveau 3 : Causes imm diates des menaces

Niveau 4 : Causes fondamentales des menaces

Analyse de la viabilité de la population

Les menaces affectent la population à travers différents mécanismes : elles peuvent accroître la mortalité, réduire les reproductions réussies ou priver l'espèce d'habitats appropriés, etc. Une Analyse de la viabilité de la population, ou PVA, peut permettre d'identifier les mécanismes démographiques qui sont en jeu et de définir en conséquence l'ordre prioritaire des menaces, sur la base de leur contribution relative à l'état et aux tendances de la population.

- Si on utilise une PVA, celle-ci devra provenir d'une source scientifique pertinente ou bien être développée pour l'espèce/la population concernée avant l'atelier du SSAP.
- Il est recommandé d'utiliser la forme la plus simple de PVA pouvant suffire au problème en question.
- La PVA peut également mettre en relief les connaissances manquantes au niveau des paramètres de population ou de la biologie de l'espèce devant faire l'objet de recherches/d'une surveillance plus poussées.

3 - DIRECTIVES ET LÉGISLATION IMPORTANTES POUR LA GESTION

Cette section fournit une liste des désignations légales internationales, ainsi que des directives internationales et nationales importantes, ayant un effet direct sur l'espèce.

L'analyse d'ensemble, combinée aux informations sur la distribution, les tendances de la population et les menaces auxquelles elle est confrontée, fournit la base nécessaire à l'identification des objectifs et des actions du plan. Elle doit mettre en relief les lacunes présentées par la législation et les directives en matière de protection et de conservation dans tous les États de l'aire de répartition. Elle doit en outre mener à la proposition des actions nécessaires pour combler ces lacunes.

La vue d'ensemble est basée sur une liste par pays couvrant :

- le statut juridique (y compris statistiques et saisons de chasse),
- les mesures de conservation récentes (y compris plans d'action nationaux, groupes de travail nationaux travaillant sur l'espèce),
- la surveillance (y compris les programmes nationaux ou régionaux de surveillance et la surveillance dans les zones protégées) et
- la couverture par des mesures de protection des sites (y compris les sites les plus importants pour l'espèce, leur statut juridique de protection et, idéalement, la proportion de la population nationale couverte par IBA/zone protégée).

État de conservation de l'espèce et statut juridique, au niveau international

Cette section doit présenter les listes internationales relatives à l'état de conservation et les instruments légaux applicables à l'espèce.

- État de conservation à la Liste rouge mondiale et critères remplis
- Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (colonne et critères)
- Appendice de la Convention de Bonn

- Appendice de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
- Autres conventions/accords ou modes régionaux de détermination des priorités devant être employés le cas échéant (Appendice de la Convention de Bern, Convention de Barcelone, etc.)
- Annexe de la Directive Oiseau de l'UE
- États de conservation à la Liste Rouge régionale⁵

Directives et législation nationales, et activités en cours

Cette section fournit une liste d'informations sur le statut juridique, les mesures de conservation, la surveillance et les mesures de protection du site mises en œuvre pour l'espèce au niveau national dans les États de l'aire de répartition. Les informations par pays sont données sous forme de Tableau à l'Annexe 3.

4 - CADRE D'ACTION

Cette partie du document contient la stratégie du plan d'action – son objectif, ses sous-objectifs, ses résultats et ses actions. Les sous-objectifs déterminent les cibles biologiques pour le rétablissement de la population. Les résultats correspondent aux facteurs nécessaires à l'élimination des menaces et à l'amélioration de la situation de l'espèce. Les actions nécessaires à l'obtention de ces résultats doivent également être présentées dans cette section, de même que la cotation de leur priorité, leur durée et les organisations se chargeant de leur réalisation.

Les sous-objectifs, résultats, actions, priorités, durées et organisations chargées de la mise en œuvre doivent être inclus au Tableau 3. Sous chaque action, une liste des pays devant la réaliser (utiliser les codes ISO pour raccourcir lorsqu'il y en a plusieurs) doit être donnée.

Pour maintenir la cohérence entre les différents plans d'action et aider dans leur mise en œuvre, leur évaluation et leur révision, il est nécessaire de standardiser la terminologie. La terminologie suivante est considérée comme étant la plus appropriée pour les SSAP :

Objectif

- Objectif auquel le plan contribuera à long terme, mais qu'il ne permettra pas d'atteindre à lui seul. Cet objectif doit se présenter sous la forme d'une seule proposition.
- Dans la plupart des cas, l'un des deux objectifs ci-dessous pourra être utilisé :
 - 3) Retirer l'espèce/la population de la Liste rouge de l'UICN/de la Colonne A, Catégorie 1, 2 ou 3 de l'AEWA (*pour les espèces figurant à la Liste rouge*)
 - 4) Rétablir l'espèce dans un état de conservation favorable (*pour les espèces ne figurant pas à la Liste rouge*)

⁵ Par exemple état européen et UE selon BirdLife International

Sous-objectifs

- En tant que cibles de rétablissement de la population, les sous-objectifs du plan doivent être exprimés en termes quantitatifs (effectifs des population, tendance de la population) devant être réalisés par le SSAP au cours et après sa durée d'utilisation. Ces données doivent être exprimées sous forme de paramètres numériques mesurables de la population (par exemple nombre de couples reproducteurs, nombre d'individus, taux de croissance de la population, etc.).
- Les sous-objectifs doivent être SMART (Spécifiques, Mesurables, Appropriés, Réalistes, Temporels). Le cas échéant, les sous-objectifs peuvent être décomposés en cibles pour des sous-populations spécifiques, allouées par pays (à indiquer dans le Tableau).

Résultats

- Les résultats sont les conditions qu'il est nécessaire de créer pour atteindre chaque sous-objectif.
- Les résultats sont les conséquences directes d'actions menées à bien.
- Les résultats doivent prendre en main chaque menace importante identifiée dans l'analyse des menaces. Le résultat « *Le taux de survie annuel des adultes a augmenté, passant à 75 %* », par exemple, correspond à la menace « *Un taux estimé de 60 % des adultes meurent chaque année d'électrocution et d'empoisonnement.* » Un autre résultat peut être, par exemple, « *Le taux des succès de reproduction a augmenté, passant, par couple à YY d'oisillons capables de voler.* »
- Les résultats peuvent également être planifiés pour aborder les questions importantes d'organisation et de recherche. Par exemple, « *La distribution et les effectifs de la population sont connus au 'DATE'.* »
- Pour éviter les plans peu ciblés, il est recommandé de limiter le nombre des résultats à 3 au minimum et 6 au maximum.
- Les résultats doivent être classés par sous-objectif, par ordre décroissant de priorité.

Actions

- Les actions sont mises en œuvre pour atteindre les résultats. La justification de chaque action doit ressortir de façon évidente de sa formulation.
- Pour une mise en œuvre fructueuse du SSAP, les actions doivent s'attaquer aux principales menaces, lacunes en termes de connaissances et questions organisationnelles (par exemple l'établissement de Groupes de travail internationaux par espèce et de Groupes de travail nationaux par espèce).
- Comme pour les menaces, chaque action doit être cotée en termes de priorité (Essentielle, Haute, Moyenne, Faible), par le biais d'un processus convenu d'accord des priorités et des résultats de l'atelier du SSAP.

Comment déterminer l'ordre de priorité des actions ?

L'ordre de priorité des actions doit être déterminé de façon logique lors de l'atelier du SSAP. Les raisons de la décision prise peuvent varier d'une espèce à l'autre, mais le principe général doit être que les actions sont classées selon la mesure dans laquelle elles contribuent à la réalisation des résultats et donc à celle des objectifs du

SSAP. L'ordre de priorité des actions doit aussi tenir compte des besoins biologiques, de l'urgence, de la probabilité de réussite, et autres facteurs susceptibles de varier selon l'espèce. En principe, les actions auxquelles la plus grande priorité est accordée doivent être celles qui s'attaquent aux menaces les plus élevées, et ceci doit correspondre aux conclusions de l'analyse des menaces et aux objectifs du plan.

Une certaine **durée** doit être fixée pour chaque action, sur la base des critères suivants :

- Dans l'immédiat : action achevée l'année suivante
- À court terme : action achevée d'ici les 3 prochaines années
- À moyen terme : action achevée d'ici les 5 prochaines années
- À long terme : action achevée d'ici les 10 prochaines années
- En cours : action actuellement mise en œuvre et devant être poursuivie
- Achevée : action achevée au cours de la préparation du Plan d'action

Tableau 1 Exemple d'actions correspondant aux résultats et classées par ordre d'importance, suivant le diagramme des problèmes.

<i>Sous-objectif</i> : Redonner à une population en déclin une tendance favorable				
<i>Résultat</i>	<i>Action</i>	<i>Priorité</i>	<i>Durée</i>	<i>Organisations responsables</i>
Réduire de 20% la mortalité des oisillons dans les zones de reproduction	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer de façon claire et veiller à une large diffusion auprès des agriculteurs et des utilisateurs fonciers, notamment dans les zones protégées, des actions visant à réduire la mortalité au niveau des couvées et des oisillons. Pays concernés : AU, HU, CZ, SK • Introduire un système de gestion des pressions s'exerçant au niveau des pâturages dans les zones protégées, dans les limites de tolérance de l'espèce (1,5 UGB/ha) Pays concernés : AU, HU, CZ, SK • Veiller à une gestion favorable de l'habitat dans les aires de reproduction par le biais de plans agro-environnementaux. Pays concernés : Tous les pays ayant des populations reproductrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Élevée • Moyenne • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • À court terme • À moyen terme • À moyen terme 	<p>Instituts de recherche et agences gouvernementales développant des mesures agro-environnementales</p> <p>Gestionnaires des zones protégées</p> <p>Ministères de l'agriculture et de l'environnement</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller annuellement les succès de reproduction Pays concernés : Tous les pays ayant des populations reproductrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Élevée 	<ul style="list-style-type: none"> • À court terme puis, en cours 	ONG et instituts de recherche, gestionnaires des zones protégées
--	---	--	--	--

5 - RÉFÉRENCES ET PRINCIPAUX DOCUMENTS

La liste des références, données par ordre alphabétique sous la forme présentée ci-dessous, ne doit contenir que les documents clés relatifs au texte du plan d'action, et non pas des ouvrages généraux sur l'espèce. Le nom des journaux doit être donné en entier. Idéalement, les informations provenant d'études réalisées par des pairs doivent être indiquées en tant que « littérature grise » et contributions personnelles, ceci pour renforcer la crédibilité et l'objectivité du SSAP. Toutefois, toutes les informations nécessaires à la réalisation du plan ne sont pas toutes officiellement publiées. Dans ces cas, les compilateurs doivent examiner les informations fournies avec le plus grand soin et de façon responsable. Les informations stockées dans les bases de données d'institutions doivent également être incluses dans la liste des références, en indiquant la source et la date d'accès à la base de données.

Le format de présentation de la liste de références doit suivre l'exemple suivant :

- Aunins, A. 2001a. Changes of lekking activity of Great Snipe during course of night and season in Latvia: recommendations for methods of searching for Great snipe leks and estimating lek size. Putni daba Supplement 1: 13 - 26
- Aunins, A. 2001b. Territorial distribution, numbers and habitat selection of Great Snipe in Latvia: historical information and the current situation (1999 - 2001). Putni daba Supplement 1 : 4 - 12.
- BirdLife International. 2000. *Threatened Birds of the World*. Spain et Cambridge, R-U.
- Devort, M. 2000. Some methodological aspects of snipes research: The contribution of long term wing collection and analysis of Common snipe (*Gallinago gallinago*), Jack snipe (*Lymnocyptes minimus*) and Great snipe (*Gallinago media*) to the monitoring of their populations. OMPO Newsletter No 21: 5 - 24.
- Garvis, G. 2000. The National Action Plan for the Great Snipe (*Gallinago media*) conservation in Ukraine. In: The National Action Plans for the Globally threatened bird species. Ukrainian Society for the Protection of Birds (USPB). SoftArt Press, Kyiv. pp. 180-189. (in Ukrainian).